

# CONCOURS DE DESSIN DE PRESSE

PREMIERE EDITION - 2021  
PRIX BURKI

## RÈGLEMENT-Version du 3 janvier 2022

### Article 1 (objet)

Le Prix de la Fondation du Trait récompense un dessin de presse. Un dessin de presse traite, si possible avec humour et/ou un regard décalé, d'une information avec un angle et un sens critique de l'actualité traitée.

### Article 2 (Public cible)

Le concours est ouvert à toute personne physique résidant en Suisse, âgée entre 14 et 30 ans, bénéficiant ou non du statut de professionnel du dessin de presse.

### Article 3 (envoi)

Chaque participant-e peut envoyer un nombre illimité de dessins.

Les dessins doivent parvenir au secrétariat de la Fondation du Trait au plus tard **LE 20 MARS 2022**

### Article 4 (production)

Tout dessin doit présenter les caractéristiques suivantes :  
Le dessin est celui d'une seule personne, couleur ou noir/blanc, toutes techniques acceptées.

### Article 5 (Jury)

Le dessin vainqueur est choisi par un jury sélectionné par le comité de la Fondation du Trait. Le jury est composé d'un-e professionnel-le des médias, d'un-e dessinateur-riche de presse et d'un-e représentant-e de la famille Burki. Le Prix Burki sera décerné en public lors de l'exposition rétrospective de l'œuvre de Raymond Burki à l'Espace Arlaud à Lausanne. La-e lauréat-e sera avisé-e personnellement au préalable et sera invité-e à participer à la soirée de remise des prix. Le résultat du concours sera annoncé sur le site de la Fondation ainsi que ses réseaux sociaux.

### Article 6 (critères de sélection)

- Respect du thème
- Compréhension de l'angle abordé par le biais du dessin
- Pertinence et originalité du sujet comme de son traitement
- Clarté et lisibilité de l'approche
- Qualité générale

- Tout contenu d'intention haineuse et/ou faisant preuve de propos offensants sera refusé.

### Article 7 (récompense)

La-e lauréat-e.s du Prix Burki recevra :

- Son dessin exposé durant l'exposition rétrospective sur l'œuvre de Raymond Burki à l'Espace Arlaud à Lausanne de janvier à avril 2022
- Deux entrées pour l'exposition
- Un cachet de 1500.-
- Une invitation à rencontrer un-e dessinateur-riche de presse professionnel-le
- Un catalogue de l'exposition rétrospective de l'œuvre de Raymond Burki

### Article 8 (droits)

Les dessins sélectionnés par le jury et le dessin primé seront exposés. L'auteur-e accepte son accrochage et sa diffusion dans les médias. Au terme de l'exposition, les originaux seront retournés. La-e candidat-e autorise, le cas échéant, la Fondation du Trait à représenter et à reproduire sa contribution par tous procédés, à titre gracieux et non exclusif et à des fins non commerciales, dans le cadre du Concours de la Fondation du Trait et de sa communication au public.

### Article 9 (garanties)

La-e candidat-e garantit être titulaire des droits de propriété intellectuelle sur son œuvre et, à ce titre, garantit La Fondation du Trait contre tous troubles, revendications ou actions de toute personne relativement à l'utilisation de l'œuvre, dans les conditions fixées à l'article 9 du présent règlement.

La participation au concours implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute candidature qui ne satisfait pas aux conditions d'envoi ou de format précitées ne sera pas prise en compte par le concours.

Mode de transmission	Envoi	Informations candidat
Envoi électronique à l'adresse e-mail suivante via un mode de partage de fichiers volumineux : prix@fondationdutrait.ch	Format jpeg ou pdf. Le dessin doit pouvoir être imprimé (300 dpi).	Impératif joindre formulaire de participation téléchargeable sur <a href="http://www.fondationdutrait.ch">www.fondationdutrait.ch</a>
Par voie postale à l'adresse suivante : Fondation du Trait Grand Chemin 124 1066 Epalinges  Le cachet postal faisant foi de la date de participation.	Format A4 ou A3  Dans une enveloppe du même format.	Impératif joindre formulaire de participation téléchargeable sur <a href="http://www.fondationdutrait.ch">www.fondationdutrait.ch</a>